

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 FEVRIER 2011

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Monsieur **DECONIHOUT** Yannick, Maire.

Présents : **CAVELIER P.**, **PETIT A.**, **LE MEUR J.Y.**, **CREVEL P.**, **CROCHET K.**, **DORIN C.**, **GUILBERT M.**, **JOUAN Y.**, **MESLIN H.**, **ROBILLARD N.**

Etaient absents excusés : **GUERY A.M.**, **HAMEL C.** **PLATEL T.**

Mme **GUERY** a donné procuration à M.**CREVEL**, Mme **HAMEL** a donné procuration à Mme **CROCHET**, pour les décisions à voter lors de la séance.

COMPOSITION BUREAUX DE VOTE/ELECTIONS CANTONALES DES 20 ET 27 MARS 2011

Le dimanche 20 mars 2011 : salle du Conseil/Mairie

*de 8h00 à 10h30 : J.Y. LE MEUR, K.CROCHET, N.ROBILLARD

*de 10h30 à 13h00 : C.DORIN, M.GUILBERT, H.MESLIN

*de 13h00 à 15h30 : Y.DECONIHOUT, C.HAMEL, T.PLATEL

*de 15h30 à 18h00 : P.CAVELIER, P.CREVEL, Y.JOUAN

Le dimanche 27 mars 2011 : salle du Conseil/Mairie

*de 8h00 à 10h30 : P.CAVELIER, C.DORIN, M.GUILBERT

*de 10h30 à 13h00 : A.PETIT, P.CREVEL, H.MESLIN

*de 13h00 à 15h30 : J.Y.LE MEUR, K.CROCHET, N.ROBILLARD

*de 15h30 à 18h00 : Y.DECONIHOUT, Y.JOUAN, T.PLATEL

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2011

Il est procédé au vote des subventions communales allouées aux associations locales.

Pour bénéficier des subventions, les associations doivent en faire la demande et présenter au Conseil Municipal leur bilan de l'année 2010 en faisant apparaître leur solde, les opérations réalisées et le nombre d'adhérents au 1er janvier 2011.

Sur proposition de la Commission Communale « Finances » et après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (13 Voix Pour), d'attribuer les subventions communales comme suit pour l'année 2011 :

- Un plancher de 150.00 € pour les associations locales + une somme de 4 € par adhérent, selon le nombre d'adhérents au 1er janvier 2011, aux associations suivantes :

*Club de l'Amitié : 150.00 € + 280.00 € (70 adhérents), soit **430.00€**/nombre d'adhérents à confirmer par la Présidente de l'association, bilan non fourni.

*Anciens Combattants : 150.00 € + 44.00 € (11 adhérents), soit **194.00 €**/bilan fourni.

*Société de chasse : 150.00 € + 156.00 € (39 adhérents), soit **306.00 €**/bilan fourni.

*Sopi à M'Bam : subvention non votée, subvention non demandée en 2010 car pas d'action prévue.

- Une somme de 4 € par licencié, selon le nombre de licenciés au 1er janvier 2011 domiciliés au Mesnil-Sous-Jumièges :

*le Club de Football des Boucles de la Seine : **92.00 €** (23 licenciés mesnillais) /bilan non fourni.

- Une somme de **1 500.00 €** pour l'association ayant un intérêt communal :

*le Comité des Fêtes /bilan fourni.

- Une somme de 11.00 € par enfant pour la Coopérative scolaire, selon le nombre d'enfants scolarisés au 1er janvier 2011 :

*la Coopérative scolaire : **726.00 €** (66 enfants)/bilan non fourni.

- Une somme de 5 € par habitant pour le C.C.A.S., soit **3 105.00 €** (5 € X 621 hab.) + **1 000.00 €** car le C.C.A.S. prend en charge différentes actions qui étaient avant comptabilisées dans le budget communal.

*MJC : **5 750.00 €**/bilan fourni.

*Union Commerciale : **150.00 €**/bilan non fourni.

*A.D.M.R. : **150.00 €**/bilan non fourni.

*Prévention routière : **65.00 €**.

*DDEN : **22.00 €**.

Divers au compte 65748 : 1 341.00 €.

Divers au compte 657361 : 274.00 €.

Divers au compte 657362 : 195.00 €.

ELIGIBILITE A L'ASSISTANCE TECHNIQUE DE L'ETAT FOURNIE PAR SOLIDARITE ET POUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (ATESAT) 2011

La Préfecture de la Seine Maritime informe, par un arrêté du 31 décembre 2010, que la Commune du Mesnil-Sous-Jumièges est éligible à l'Assistance Technique de l'Etat fournie par Solidarité et pour l'Aménagement du Territoire (ATESAT) au titre de l'année 2011.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (13 Voix Pour), de renouveler l'ATESAT avec la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) pour l'année 2011.

FISCALISATION/SYNDICATS

Après délibération, le Conseil Municipal s'oppose, à l'unanimité (13 Voix Pour), à la fiscalisation de la contribution communale aux syndicats suivants : Syndicat Mixte de la Base de Plein Air et de Loisirs, CES de Duclair, le Parc Naturel des Boucles de la Seine

Normande (P.N.B.S.N.) et le S.I.V.O.M. Le montant de la contribution communale pour chaque syndicat sera inscrit au Budget communal 2011.

RENOUVELLEMENTS CUI/ANIMATION

Mme **CAVELIER** évoque la fin des CUI suivants :

- CUI de Melle **DIAS** Jennifer du 06/09/2010 au 05/03/2011 (24h/semaine) avec une prise en charge de l'Etat de 70 % sur 6 mois pour 20h. Après avoir pris contact avec Pôle Emploi, Mme **CAVELIER** propose de renouveler ce CUI pour 6 mois à 24h00/semaine, mais il sera pris en charge à 65% sur la base de 20h.
- CUI de M.**BOUTARD** Gaëtan du 17/06/2010 au 16/05/2011 (20h/semaine).
- CUI de Mme **LECAVELIER DESETANGS** Virginie du 05/11/2010 au 04/05/2011 (24h/semaine).

Le Conseil Municipal décide, par 13 Voix Pour, de renouveler ces contrats sans modification de la durée de la plage horaire totale, mais en aménageant la durée de chaque contrat.

En vue de satisfaire les besoins en matière d'animation, le Conseil Municipal décide de renouveler le CUI de Melle **DIAS** Jennifer et autorise, par 13 Voix Pour, **M. le Maire** à signer la convention entre le Pôle Emploi pour le compte de l'Etat et la collectivité ainsi que le Contrat Unique d'Insertion pour une durée 6 mois, doté d'une durée de travail annualisée de 24/35^{ème} à compter du 06/03/2011 jusqu'au 05/09/2011 et dont la rémunération sera versée sur la base du taux horaire du S.M.I.C. avec la prise en charge par la Commune d'une formation de l'agent.

En vue de satisfaire les besoins en matière d'animation, le Conseil Municipal décide de renouveler le CUI de M.**BOUTARD** Gaëtan et autorise, par 13 Voix Pour, **M. le Maire** à signer la convention entre la Mission Locale pour le compte de l'Etat et la collectivité ainsi que le Contrat Unique d'Insertion pour une durée 12 mois, doté d'une durée de travail annualisée de 24/35^{ème} à compter du 17/06/2011 jusqu'au 16/06/2012 et dont la rémunération sera versée sur la base du taux horaire du S.M.I.C. avec la prise en charge par la Commune d'une formation de l'agent.

En vue de satisfaire les besoins en matière d'animation, le Conseil Municipal décide de renouveler le CUI de Mme **LECAVELIER DESETANGS** Virginie et autorise, par 13 Voix Pour, **M. le Maire** à signer la convention entre le Pôle Emploi ou la Mission Locale pour le compte de l'Etat et la collectivité ainsi que le Contrat Unique d'Insertion pour une durée 12 mois, doté d'une durée de travail annualisée de 20/35^{ème} à compter du 06/05/2011 jusqu'au 05/11/2011 et dont la rémunération sera versée sur la base du taux horaire du S.M.I.C. avec la prise en charge par la Commune d'une formation de l'agent.

ACHAT ARMOIRE REFRIGEREE/CANTINE

Ce point a été étudié en réunions de la Commission Communale « finances » le 27/01/2011 et de la Commission Communale « affaires scolaires » le 03/02/2011 à 20h30.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, par 13 Voix Pour, le devis de **MATURA** pour une armoire frigorifique à 2 portes avec 2 moteurs séparés pour une somme de 3 255.00 € HT, avec 2 grilles supplémentaires pour 112.00 € H.T. au total.

ACHAT CAISSONS REFRIGERES/CANTINE

Ce point a été étudié en réunions de la Commission Communale « finances » le 27/01/2011 et de la Commission Communale « affaires scolaires » le 03/02/2011 à 20h30.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, par 12 Voix Pour et 1 Abstention, d'acheter un caisson isotherme de 150 litres pour 249.00 € H.T. avec 2 plaques réfrigérantes à 7.59 € H.T. chez **Promocash**.

CREATION D'UNE COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACHAT D'UN LOGICIEL INFORMATIQUE

Il a été décidé en réunion le 27/01/2011 entre **M. le Maire** et les 3 adjoints de créer une commission communale pour l'achat du logiciel informatique du secrétariat de la Mairie (paie, comptabilité, élections) en remplacement de Joker Informatique.

Désignation des membres composant la commission communale pour l'achat d'un logiciel informatique : M.**PLATEL**, M.**JOUAN**, Mme **PETIT**, Mme **CAVELIER**, utilisateurs : Mme **BETTENCOURT**, M.**OURSSEL**, Mme **PAILLET**.

AVENANT N°1 CONVENTION BUREAU D'ETUDES/PROJET PLU

M. le Maire expose que la convention du bureau d'études concernant le projet PLU date de 2006. Dans cette convention, il était prévu un délai de réalisation de 15 mois avec possibilité de prolonger 6 mois donc au total 21 mois, soit avril 2008. Ainsi, il aurait fallu faire un avenant concernant le délai de réalisation et les modalités de règlement depuis avril 2008. Après délibération, le Conseil Municipal adopte, par 12 Voix Pour et 1 Abstention, l'avenant n°1 à la convention du bureau d'études **EUCLYD** concernant le projet PLU et autorise **M. le Maire** à signer cet avenant.

TRANSFERT D'ACTIF DU PNBSN PAR LA COMMUNE AU SYNDICAT MIXTE DE LA BASE

Au vu des éléments, **M. le Maire** souhaite que ce point soit reporté à la prochaine réunion de Conseil Municipal, après avoir eu une réunion avec la Mairie de Jumièges, le Syndicat Mixte de la Base de Plein Air, Mme le Trésorier de Duclair et le Parc Naturel de la Boucle de la Seine Normande.

NOMINATION DU JURY « MAISONS FLEURIES » 2011

Le jury communal des maisons et jardins fleuris pour l'année 2011 est composé comme suit : Mme **PETIT**, Mme **DORIN**, Mme **ROBILLARD**, Mme **HAMEL** et M.**CREVEL**.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

- **M. le Maire** fait part de la carte de remerciement de la famille de M.**MARTIN** Alain à l'occasion de son décès.
- L'Assemblée Générale de la MJC a lieu le 08/02/2011 à 20h30 à la salle Le Mascaret.

- Mme **CAVELIER** fait part qu'il faudra commander davantage de bulletins municipaux en 2011 car il en a manqué en 2010.
- **M. le Maire** fait part qu'il a reçu en Mairie la copie du projet du PLU de Jumièges. Celui-ci est à la disposition des conseillers municipaux et il demandera l'avis du Conseil Municipal lors de la prochaine réunion.
- **M. le Maire** fait état de l'avancement du travail de Melle **HULIN** concernant l'archivage.
- Lancé à la rentrée 2008-2009, à l'initiative du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, « un fruit pour la récré » était à l'origine une action expérimentale de distribution, hors restauration scolaire, d'un fruit par semaine aux enfants dans les écoles primaires. Depuis la rentrée 2009, un programme européen a prolongé cette opération de distribution en l'étendant à l'ensemble des écoles puis en 2010 aux établissements du secondaire (collèges et lycées). L'opération est cofinancée à 51% HT par l'union Européenne, dans la limite d'un plafond d'achat des fruits établi à 20 € par enfant et par année scolaire. Pour bénéficier du financement, il faut recevoir l'agrément délivré par France AgriMer, réaliser au minimum 6 distributions de fruits frais durant le trimestre et organiser une séance d'accompagnement pédagogique par trimestre. La proposition initiale était de distribuer un fruit le jeudi à 16h aux enfants de la garderie, soit environ 20 à 25 enfants. La commission communale « affaires scolaires » propose que la distribution d'un fruit soit faite le lundi vers 15h pour les maternelles dans le réfectoire, et dans la cour ou dans la classe au retour de la piscine pour les primaires. Cette proposition a d'abord été étudiée avec Mme **BOUTROT** et **M. OURSEL**. L'intérêt est de permettre une distribution plus large durant ce créneau, à tous les enfants de l'école. Actuellement, il s'agit de pommes, des variétés différentes vont être distribuées, une animation sera mise en place sous forme d'affiche par exemple pour connaître le fruit ; des animations pédagogiques pourront également être organisées par les enseignants ou les animateurs sous différentes formes (coloriage ou jeu pour les maternelles, informations plus précises pour les primaires). **M. CREVEL** propose la visite d'un verger par exemple. En accord avec le Conseil d'école du 04/02/11, cette opération va commencer dès le lundi 07/02/11 au retour de la piscine.
- Concernant le règlement de la cantine scolaire, il a été décidé par la Commission des « affaires scolaires » lors de la réunion du 03/02/11, qu'il sera distribué et collé dans le cahier à la prochaine rentrée scolaire 2011/2012 et devra être signé par les parents. Le but est de permettre d'établir un dialogue entre parents et enfants au sujet de la restauration scolaire et de responsabiliser l'enfant.
- Mme **CAVELIER** informe qu'il n'y aura pas de cantine pour les enfants en élémentaire pour cause de sorties scolaires les : 24/03/11(Rouen), 08/04/11 (Dieppe) et en mai 2011/date non fixée à ce jour (Versailles) ; d'autre part, le vendredi 06 mai 2011 seront organisés le marché aux fleurs ainsi qu'une kermesse par les parents.
- Suite à une demande conjointe des parents d'élèves et du Conseil d'école, un courrier commun avec Mme **CAVELIER** et la Directrice de l'école va être rédigé concernant les problèmes de sécurité sur la place J.Lefebvre et adressé à l'ensemble des parents.
- Mme **CAVELIER** rappelle que l'église sera fermée jusqu'à fin mars 2011, pour cause de travaux de rénovation dans le chœur par les employés communaux. Un courrier a été adressé à l'Abbé Lejeune.
- Mme **CAVELIER** et **M. le Maire** ont rencontré **M. FOUCAULT**, concernant les échanges possibles dans le cadre du jumelage allemand. Cette association a été créée depuis une quarantaine d'années pour permettre des rencontres entre des jeunes français et allemands. L'objectif est de mieux se connaître et d'établir des liens d'amitié. Il s'agit maintenant d'élargir cette association au-delà de Duclair vers des villages voisins, comme cela a déjà été fait en Allemagne avec la ville de Ronnenberg et les villages voisins. Dans un premier temps, il serait intéressant de demander si des jeunes Mesnillais de 12 ans et plus seraient prêts à accueillir de jeunes allemands et l'année prochaine partir dans des familles à leur tour. Il n'est pas obligatoire de parler allemand.
- Mme **CAVELIER** évoque la carte astuce dans le cadre du transport scolaire.
- Mme **CAVELIER** annonce qu'elle va rencontrer le 17 février prochain, Mme **TOCQUEVILLE** dans le cadre du bilan énergétique.
- Mme **CAVELIER** informe qu'elle s'est occupée de l'achat de l'appareil photo pour le compte de la Commune.
- Mme **CAVELIER** fait part du remerciement de la société de pêche, la Perche Mesnillaise, lors de son Assemblée Générale, pour les travaux réalisés par les employés communaux, ainsi que pour la réalisation des cartes de pêche 2011 par le secrétaire de la Mairie.
- Mme **CAVELIER** a été avec Mme **GUERY** à la journée d'informations sur « le bel âge » organisé par le Département.
- Mme **PETIT** informe que le projet PLU qui devait passer au Conseil Communautaire de la CREA prévu le 31/01/11 a été reporté au 28/03/11.
- **M. CREVEL** est surpris qu'il n'y ait pas de panneau « CREA » sur le Halage.
- **M. GUILBERT** estime que le radar pédagogique a été mal placé et qu'il aurait dû être placé juste après le panneau d'entrée dans le village.
- **M. GUILBERT** énonce les difficultés à rentrer dans le local « douche » de la salle à cause des tapis fins. Apparemment ces tapis ne sont à personne. Mme **CAVELIER** va reposer la question à l'école. Sinon, **M. le Maire** propose de les enlever.
- **M. MESLIN** demande s'il y a eu le feu à la crêperie. Mme **CAVELIER** énonce que c'était un feu de cheminée. **M. le Maire** va demander à Maître **FASSIER** de lui procurer les certificats d'assurance et de ramonage de la cheminée.
- Mme **PETIT** demande que **M. le Maire** rédige un courrier au service des bacs (copie à **M. LEGER**, Conseiller Général et à l'association des usagers du bac) concernant la fille d'attente dangereuse dans le virage du Mesnil-Sous-Jumièges lorsque le bac de Duclair est en panne.

Fait en Mairie, le 14 février 2011
Le Maire,

Yannick DECONIHOUT.